

Règlement de l'épreuve 5 et 10 km des « boucles du cœur carrefour LABEGE 2017 »

Les 5 et 10km des « boucles du cœur Carrefour LABEGE » :

Art. 1 : Objet

Le magasin Carrefour LABEGE en collaboration avec « Carrefour solidarité » organise une course pédestre de 5 et 10 km sur la commune de LABEGE, sur le site d'INNOPÔLE le dimanche 21 MAI 2017 .

Art. 2 : lieu et horaires

L'heure du départ des courses des 5 km et 10 km est fixée à 9h30 et 10h15 aux abords du parking du centre commercial de Carrefour LABEGE.

L'arrivée de ces 2 courses se situera également aux abords du parking du centre commercial Carrefour LABEGE. Un point de ravitaillement est prévu au départ et à l'arrivée ainsi qu'au km 5 (pour la course de 10 km). Le tracé du parcours est accessible sur le site Internet des boucles du cœur Carrefour LABEGE sur www.bdccarrefour.labege.com.

La course se déroulera sur une boucle de 5 km sur route pour la course de 5km et sur une boucle de 10 KM pour la course des 10 km.

Art. 3 : Les inscriptions

L'épreuve du 10 km est ouverte aux coureurs des catégories cadets à vétérans né(e)s en 2001 et avant, licencié(e)s ou non licencié(e)s.

La course du 5 km est ouverte aux catégories minimales à vétérans né(e)s en 2003 et avant, licencié(e)s ou non licenciés.

Il y a lieu de remettre lors de l'inscription :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale, en plus du certificat médical

Le coût de l'inscription est de 7 € pour le 5 km et de 12 € pour le 10 km. Une majoration de 2 € sera apportée pour toute inscription le jour de la course

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la remise de ces documents.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Art. 4 : mode d'inscription

Les inscriptions se font soit par Internet sur le site Internet www.bdccarrefourlabege.com, soit par courrier (fiches d'inscriptions téléchargeables sur le site précité ou accessibles à l'accueil du magasin carrefour LABEGE.

Les inscriptions seront aussi possibles la veille de la course soit le samedi 20 MAI à l'entrée du magasin Carrefour de LABEGE.

Les inscriptions faites le jour de la course (au plus tard 30 mn avant de départ des courses) seront majorées de 2 €uros.

Art. 5 : Le retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 20 MAI à l'entrée du magasin Carrefour de LABEGE DE 9H à 19H et le dimanche matin sur le site du départ de la course à partir de 8h et jusqu'à 30 mn avant le départ des courses. Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

Art. 6 : chronométrage et classements

Le temps de course maximum est limité à 1h30. Les accompagnateurs à vélo sont strictement interdits sur le parcours de la course.

Le 5 et le 10 km font l'objet d'un chronométrage et d'un classement individuel dans le respect du temps maximum de course.

Les résultats seront affichés sur des panneaux le jour de la course et consultables sous 6 heures par internet sur le site www.bdccarrefourlabege.com et runningmag.fr.

Le chronométrage s'effectuera par puce électronique remise à chaque concurrent avec son dossard. Les puces devront être restituées à l'arrivée de la course ou remises à l'organisation en cas d'abandon ou de forfait à la course. Toute puce non restituée sera facturée 5 €uros.

Art. 7 : assurances participants

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

Pour des raisons de sécurité, les deux-roues motorisés ou non sont formellement interdits sur le parcours sauf les véhicules de l'organisation.

Art. 8 : assurances organisateur

Le magasin Carrefour LABEGE a contracté, dans le cadre de cette épreuve sportive une assurance couvrant la responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Il est fortement recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Art. 9 : La sécurité sur le parcours

La sécurité routière est assurée par des signaleurs avec sur certains points, le concours de la police municipale.

La sécurité médicale est assurée par l'UMS 31 (Unité Mobile de Secours de Haute Garonne), ainsi que par un médecin généraliste. Chaque participant doit veiller à sa propre sécurité et au respect du code de la route sur les portions de parcours ouvertes à la circulation.

Art. 10 : direction de course

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Ses décisions sont sans appel. Il sera autorisé à annuler l'épreuve, en cas de force majeure, comme de l'arrêter en cours de déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ces cas-là à aucun remboursement des frais d'engagement.

Art. 11 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art. 12 : image

L'inscription à la course vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer ses noms, prénoms, images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des boucles du cœur carrefour LABEGE 2017 dans les médias, sur le site internet et sur tous documents et plaquettes y compris documents promotionnels et/ou publicitaires (dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur) que l'organisation serait amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir d'autres propositions de sociétés ou d'associations.

Art. 13 : lots et récompenses

Pour le 5 km ainsi que pour le 10 km, les 3 premiers et les 3 premières au scratch ainsi que le premier et la première de chaque catégorie Cadets, Juniors, Espoirs, séniors, V1, V2, V3, V4, V5 et handisport recevront un prix.

Art. 14 : modifications

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.